Monsieur Pivrecave chirurgien Entrete
nü du Roy dans la Marinne a Brest, dans
une observation qu'il a Envoyé a l'academie de
chirurgie; dit 1.ment qu'un homme de condition
passant dans une rüe la nuit recu un coup de
fusil chargé a plomb, dont un grain fut
introduit dans l'orbitte par l'interval qui se
trouve, Entre son rebord superieur, et la partie
du globe de l'ail qui luy Est proche, et ajoute
que le grain de plomb fut se loger tout au fond
de l'orbitte, a la partie posterieur de l'œil, sur le
Nerf optique et qu'il s'en Est assuré par le moyen
d'une petite sonde, qu'il a introduit, par l'ouverture
qu'avoit fait le grain de plomb; le blessé poursui
t il, perdit la vüe de cet œil a l'instan qu'il fut
frappé, et sentit une douleur violante qui fut
promptement suivÿ de tansion, et de gonflement
Extraordinaire;
Mr Pivrecave saigna le malade plusieurs fois,
le mis a l'usage de boissons humectantes, et
appliqua pour topique toutes choses Emoliantes,
dans l'intantion dit il de retablir le cour des
fluides dans cette partie.
Le 3eme jour la douleur, la tansion, le gonflemt
diminuerent, et le cinquiemme le malade commenca
à voir, mais dit l'observateur momentanemtt, de
facon que le malade, alternativemt voyoit, et ne
voyoit plus et a mesure que tous les accidens
cy dessus Enoncés ont diminués, les instant de
voir sont devenus plus long, et la vüe a Esté par
faitemt retablie, lorsque les accidents ont Etés
Entierremt dissipés —

ARC 50 n° 62

L'observateur dans ses reflexions, tire des choses que
nous venons de rapporter les consequances suivantes
1° Il conclu que la cessation subitte de la vuë s'est
faite a l'instan du coup, par ce que le grain de
plomb a frappé directem.t le nerf optique.
2° Il pense que la perte totale de la vuë ~~a dependu~~
jusqu'au 8eme jour que le malade a commancé à
voir, a dependu de la compression constante du
grain de plomb, sur le nerf optique, pendant le dit
tems.
3° il parois persuader, que le malade dans la
suitte, n'a commancé à voir par instant, qu'en
consequance de ce que le corp etranger, alternativem.t
comprimoit, et ne comprimoit plus;
et 4° enfin le grain de plomb s'estant logé de fasson
a ne plus gesner le nerf optique; la vuë s'est trouvée
parfaitem.t retablie.

Nous Commissaires nommés par l'academie,
apres avoir examinés l'observation, et les reflexions
de l'observateur; disons 1° que nous ne sentons pas
qu'il y eut aucunne necessité de sonder dans le cas
raporté, pour s'assurer, ou estoit un corp etranger
qu'on ne pouvoit esperer de trouver; ou dumoins
introduire la sonde aussy avant quil la fallu, pour
aller jusqu'au nerf optique, qu'au contraire si cet
periscave la porte jusque sur le dit nerf sans donner
a sa sonde une figure d'unie courbe il na pû y
parvenir qu'en contondant ~~beau~~ le globe de l'oeil alas
fort tumefie[#] 2° qu'il nous parois difficile que
le grain de plomb ut esté se loger ainsy, et ne leser
dans son trajet que le tissu celulaire, et les graisses
qui se trouvent entre le globe de l'oeil, et les parois

[#] sans courir le risque daugmanter la compression

osseux de l'orbitte. il faudroit qu'il ut été poussé jusqu'au lieu dit en decrivant une ligne courbe entre l'un et l'autre[#] puisque comme nous sçavons tous, le nerf optique est au fond de l'orbitte, et entierement masqué par l'œil.

[#] c'est a dire le globe et l'orbitte.

3°. que la cessation de la vuë ~~privation de la~~ peut aussi bien avoir été l'effet de la contusion du globe mesme, sur lequel le corps etranger a passé, que de la compression dite, et cela avec d'autan plus de vraisemblance, que l'autheur convient qu'il y a eu grand amas de liqueur dans la partie blessée, en disant jay saigné abondant, fait faire usage d'une boisson humectante, et des topiques emoliants sur la partie, le tout en vuë de retablir le cour des fluides; ce que la contusion, le dechirem^t, aplutot occasionné que la compression du nerf.

La privation constante de la vuë pendant cinq jours que les accidents ont subsistés dans leur force, ainsi que la gradation avec laquelle elle s'est retablie, a mesure que les accidents ont diminués, ne nous paroissent pas plus faire en faveur des reflexions de l'observateur: en ce que toutes les contusions de l'œil de qu'elle nature qu'elles soient d'abord qu'elles ont estés assez fortes pour occasionner une vive douleur, tansion, et tumefaction, il y une suspension, une privation, plus ou moins longue de la vuë, et elle ne se retablit qu'a mesure que les accidents disparoissent. et les instans de voir, et ne pas voir, qui ont frappé d'etonnement l'observateur; qui devenoient de plus en plus longs, a mesure que les accidens disparoissoient, qu'il a regardé comme une compression qui alternativem^t.

ARC 50 n° 62

se faisoit, et ne se faisoit plus dela part du corps
Estranger sur le nerf optique, ne peuvent estre
regardés que comme l'effet dela disparition
gradue des accidents, et des tentatives peutestre
tropp tôt, et tropp souvent faite dela part du malade
pour sçavoir sil veroit; car il arrive que toutes
les fois qu'on veut, faire usage de sa vüe, lors que les
organes en ont etés blettis, ou affoiblies, ils deviennent
si sensible que lorsqu'on veut en faire usage, a
l'ouverture des paupieres le malade voit, mais
bientot laction du jour, ou dela lumiere, olligent
le malade de refermer la paupierre; ce qu'il repetera
inutillement de suitte, parceque l'oeil encor ~~sensible~~
foible, devient sensible, se trouble, et se couvre d'une
abondance de larmes qui l'empesche a l'instant de voir —
et ce sont les suittes dela contraction des differantes
parties de l'oeil, qu'eprouvent egallement tous ceux
qui ont eu les yeux contus, ou enflammés; et
succettivent, allant de mieux en mieux, souffrent
plus long tems laction du jour; car nous ne
pouvons pas croire que le grains de plomb ait ~~[illegible]~~
comprimé dans un tems, sans comprimer dans un
autre, sans supposer un agent, entendu, pour luy
avoir fait faire ces differents mouvements; ce qui
ne pouvant estre nous authorise a attribuer ~~plutot~~ le retablissement
dela vüe dans le cas raporté, ala disparition
des accidents qui sont arrivés, et que nous jugeons
y avoir plutot etés occasionnés par la contusion
du globe del'oeil, que par la compression du nerf
optique.

Enfein Monsieur Sereicave n'ayant attribué la
Cessation de la vuë qu'a la compression du nerf
optique, se croit en droit de ne plus douter qu'il
ne soit ainsi que la retine l'organe immediat
de la vuë, et non la coroide, comme dit il l'ont
voulus quelques auteurs; pour s'en assurer il a pris
un chien, il luy a plongé une lancette sur la
paupiere superieure, dont il a dirigé la lame
de fasson à ~~[illegible]~~ etablir une voutte
jusqu'au nerf optique, sans blesser l'œil; et l'observa
teur dit qu'au moyen d'une sonde, il comprimoit
a son grés le nerf optique, et que dans l'instant de
la compression le chien demeuroit insensible a une
lumiere qu'on luy passoit devant l'œil, et qu'il le
fermoit au mesme passage de la bougie allumée,
lors qu'on cessoit de le comprimer. Mais comme
l'œil du chien n'estoit ny ~~tendu~~ contu, ny tandu,
ny enflammé, et que la compression pouvoit estre
reel, et exacte, et tenir l'œil dans l'atonie, nous
disons que l'experiance peut tout au plus servir
pour confirmer que le nerf optique, est la partie
qui donne a l'œil la faculté de voir, mais qu'elle
ne peut estre mise en comparaison avec le sujet
de l'observation, que nous jugeons d'ailleurs, et
a tous egars (en acordant mesme a ~~[illegible]~~ l'observateur
tout ce qu'il pense) ne rien renfermer de
particulier qui meritte d'entrer dans les
memoires de l'academie.

raporte a l'academie, par nous soussignés
le 24 fevrier 1752 Delamalle Neble